

PROCES VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 4 Juillet 2023

APPROUVE PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois et le quatre Juillet à dix-huit heures, le Bureau Communautaire de la Communauté de communes « Ardèche des Sources et Volcans », régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du 2^{ème} étage du Château de Blou à Thueyts, sous la présidence de Monsieur Cédric D'IMPERIO, Président.

Membres afférents au Bureau communautaire	16	Date de convocation	27 Juin 2023
Membres en exercice	16	Secrétaire de séance	Pierre CHAPUIS
Membres présents	13		
Membres absents ou excusés	3		
Membres qui ont pris part à la délibération	13		
Quorum	9		

Délégué(e) titulaire	Présent(e)	Délégué(e) titulaire	Présent(e)	Délégué(e) titulaire	Présent(e)	Délégué(e) titulaire	Présent(e)
BONNET Georges	X	FABREGES M.France	X	GINEVRA Stéphane	Absent	REYMOND J. Pierre	X
BOUET Lynda	Excusée	FARGIER Gérard	Absent	HOUETS Marion	X	ROBERT Karine	X
CHAPUIS Pierre	X	FIALON Dominique	X	LAURENT Guy	X	VALETTE Alain	X
D'IMPERIO Cédric	X	GEIGUER Jacques	X	PALLOT Thierry	X	VEYRENC Yves	X

Administratif : Michel DECHAUD, Sophie BOTTONI, Emmanuelle AILLOUD

Approbation du procès-verbal du Bureau communautaire du 30 Mai 2023 :

Le Président propose au Bureau communautaire d'approuver le procès-verbal du dernier Bureau communautaire envoyé par courrier électronique à tous les élus communautaires, avant de le publier sur le site internet. **Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité.**

1. Projet micro crèche Thueyts : permis de construire :

Le 25 octobre 2022, le Conseil communautaire a validé le projet de construction d'une nouvelle micro crèche sur la commune de Thueyts et l'acquisition du terrain identifié pour répondre à ce projet, (parcelle AD N° 729) au prix de 60 000.00 € pour 1909 m². Le permis de construire a été délivré le 12 avril 2023.

Le Président indique que l'acquisition du terrain n'a pas pu se faire dans les délais du compromis de vente. Le 30 mai dernier, il a informé le bureau que le projet de construction d'une nouvelle micro crèche à Thueyts évoluait. En effet un terrain communal plus adapté s'est libéré suite à l'abandon du projet d'EHPAD près du stade de football. Les membres du bureau ont émis un avis favorable pour déposer une nouvelle demande de permis de construire. Pierre CHAPUIS, Maire de Thueyts a précisé que la commune prévoit un aménagement d'ensemble sur ce site, avec la construction d'une maison de santé et des parkings et que la commune mettra à disposition gratuite de la CDC le terrain nécessaire pour la micro-crèche (1000m² environ).

Par conséquent, le Président propose au Bureau d'autoriser le dépôt d'une demande de permis de construire pour une micro crèche sur les parcelles N° AC 607 et AC 609. Cette demande porte sur un bâtiment en rez de chaussée (entrée, bureau de direction pour l'accueil des familles, grande salle d'activité, deux dortoirs, un espace cuisine, une salle de pause et un vestiaire pour le personnel).

Les plans sont identiques à la 1^{ère} demande de permis de construire qui avait été déposée, les plans intérieurs sont quasi-similaires aux plans de la micro-crèche de Jaujac, plans validés par les services, la CAF et la PMI 07).

Aussi, le Président propose au Bureau communautaire de l'autoriser à demander l'annulation du permis de construire N° PC00732222D0015 du 12 avril 2023.

Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité.

2. Aide au commerce (dossier SALANSON-TESTUT) :

Le Président rappelle qu'une nouvelle convention a été signée avec la Région le 9.02.2023 pour la mise en œuvre des aides économiques destinées à favoriser le développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente sur la CDC. Le taux d'aide est de 10 % par la communauté de communes et de 20 % par la Région (plancher de 10 000 € HT et plafond de 50 000 € HT de travaux). Le Bureau communautaire a délégué pour attribuer des subventions, dans le cadre de l'enveloppe de 30 000.00 € votée au BP 2023.

Le Président présente une nouvelle demande reçue de Mme Camille SALANSON et de M. Julien TESTUT pour le commerce « le marché cévenol » à Meyras. Les dépenses consistent en l'acquisition de matériel (mobilier, aspirateur, tireuse à bières, caisse enregistreuse, machine à café, glacière, matériel pro), pour un montant de 57 932.00 € HT. Ils sollicitent un soutien de 20% auprès de la région et 10% auprès de la CDC, soit 5 000.00 € pour la CDC. **Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité.**

3. Attribution Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales 2023 (FPIC) : application du droit commun (pour avis) :

Pour rappel de 2014 à 2018, le conseil communautaire avait opté pour une répartition « dérogatoire libre » avec reversement direct de la totalité du FPIC à la CDC qui employait ces ressources aux travaux de voirie et aménagement de village (articles L.2336-3 et L.2336-5 du code général des collectivités territoriales). Depuis 2019, les enveloppes voirie étant financées par ailleurs, le conseil communautaire a décidé de conserver la répartition dite « de droit commun » bénéficiant à la fois à la CDC et aux communes. Le Président propose de délibérer pour l'année 2023 sur la répartition de ce fonds en conservant la répartition de droit commun, qui s'élève, à 177 101.00 €

pour la CDC et 179 083.00 € pour l'ensemble des 16 communes, soit un total de 356 184.00 € (- 32 505.00 € par rapport à 2022). **Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité.**

4. Subventions associations :

• Syndicat ovin :

Le syndicat a organisé la 9^{ème} édition de la fête de la transhumance le 11 juin dernier à Jaujac sur le site du PNR. Cette manifestation est un véritable outil de promotion et de retombées économiques pour toutes les filières agricoles, le syndicat défendant le patrimoine pastoral comme facteur de développement dans les zones rurales. Cette fête associe d'abord les professionnels, mais aussi d'autres opérateurs comme des organismes agricoles et les associations culturelles et sportives locales pour attirer un très large public autour de ce patrimoine pastoral (plus de 5 000 personnes). Le budget prévisionnel de cette journée était de 32 772 € et le syndicat sollicitait la CDC à hauteur de 1 000 €. La demande est parvenue à la CDC le 6 juin dernier, et un édito du Président de la CDC a été publié dans l'édition de l'Avenir Agricole de l'Ardèche le 8 juin. Notre collectivité a apporté un soutien logistique par la fourniture de containers, barrière, barnums.

Il est proposé d'attribuer une aide de 1 000 €.

• Agence pour le développement des Métiers d'art (festival Aluna) :

L'agence pour le développement des métiers d'art organise pour la 6^{ème} année le « village des métiers d'art » lors du ALUNA FESTIVAL qui aura lieu du 29.06 au 1.07.2023. Ce village accueillera 12 exposants sélectionnés par l'agence, afin de montrer la singularité de chacun de ces métiers et des territoires ardéchois. L'un des exposants sélectionnés est basé sur la commune de Montpezat sous Bauzon. Il s'agit de LE MYRTILLIER qui réalise des graphismes et sérigraphies sur des t-shirts et sacs dessinés et imprimés à la main en Ardèche. L'exposant participe à hauteur de 150 € et la communauté de communes est sollicitée pour 400 €. Le reste à charge de l'agence est d'environ 700 €.

Il est proposé d'accéder à la demande de l'agence pour le développement des métiers d'art et de lui attribuer 400 € pour financer l'emplacement d'un exposant du territoire.

Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité.

5. Voirie : avenant marché subséquent 1.2022 :

Le Président indique que le Bureau a validé un avenant de 13 520.33 € HT sur le marché subséquent N° 2.2021 à l'accord cadre pour travaux de voirie, le portant à 123 105.29 € HT (délibération N° 19.2022). Cet avenant concernait des travaux supplémentaires sur la commune de Fabras par l'entreprise SATP. Le marché subséquent N° 1.2022 a été attribué à la même entreprise pour travaux sur la commune de Fabras par délibération du 28.06.2022. Aussi, les travaux supplémentaires ont été annulés du marché 2021 et il est proposé de valider un avenant global sur le marché 2022 pour 25 661.93 €, le portant à 117 442.93 € HT. Ces deux marchés permettent de solder l'enveloppe « travaux de voirie » de la commune de Fabras.

Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité.

6. Contribution au Fonds Unique Logement (FUL) 2023 du Conseil Départemental de l'Ardèche :

La communauté de communes contribue volontairement au Fonds Unique Logement porté par le Conseil départemental de l'Ardèche en lieu et place des communes depuis l'année 2016. Les aides attribuées en 2022 à 69 ménages de notre territoire se sont élevées à 25 527.90 €, sous forme de prêt ou de subventions, à destination des foyers rencontrant des difficultés dans l'accès ou le maintien au logement.

Le département contribue directement à hauteur de 495 400 € et le Président propose de maintenir sa participation financière à ce fonds pour l'exercice 2023 à hauteur de 0.40 € par habitant, soit 3 876.40 € pour l'ensemble de la collectivité. Le bilan d'activité est téléchargeable sur <https://www.ardeche.fr/132-fonds-unique-logement.htm>.

Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité.

7. Divers :

* Abandon projet ligne régulière Aubenas-Thueyts : suite à consultation dépassant l'estimation et sans engagement de l'ADAPEI sur un co-financement, le marché a été déclaré sans suite et une nouvelle consultation est lancée pour retour au TAD (transport à la demande : sur inscriptions) pour 2023-2024.

* informations sur l'appel à projet « mieux manger pour tous » et local coup de pouce à Lalevade d'Ardèche.

* Informations sur la délibération de prescription de la modification simplifiée du PLUi.

* Lecture publique : MF Fabrèges fait le point sur les rencontres avec les bibliothèques existantes sur notre territoire et sur l'évolution de la BDA (Bibliothèque départementale de l'Ardèche). Une réunion sera fixée avec les élus afin de décider s'il y a lieu de conventionner avec le CD07, et dans quelles conditions.

* Etude eau : une étude est programmée afin de mettre à jour le diagnostic réalisée en 2019

* GAL (Groupe d'Action Locale) : Pierre CHAPUIS indique qu'un comité de programmation sera prochainement mis en place par le GAL (porté par la communauté d'agglomération ARCHE AGGLO) afin de travailler sur les financements européens destinés aux territoires ruraux LEADER pour la période 2023-2027, et sur la part d'autofinancement des EPCI.

La séance est levée à 19h35.

L'intégralité des délibérations est consultable au siège de la communauté de communes.

Le Président,
Cédric D'IMPERIO.

Le Secrétaire de séance,
Pierre CHAPUIS.